



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ÉTAT État de Vaud

Le Canton pérennise son dispositif de prévention des radicalisations

Le Conseil d'État réaffirme son engagement à prévenir toutes les formes de radicalisations et à renforcer la cohésion sociale avec l'adoption du projet de loi sur l'organisation de la prévention des radicalisations (LPREV). Ce nouveau cadre légal fixe les buts et les missions de l'Unité de prévention des radicalisations (UPRAD), qui s'inscrit dans la continuité du dispositif vaudois créé en 2018, pionnier en Suisse. La nouvelle structure sera dirigée par M. Serge Terribilini, actuel préfet de Lausanne.

En 2018, le Canton de Vaud a mis sur pied un « dispositif de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent » dans un contexte de menace terroriste croissante en Europe et de départs de Vaudoises et Vaudois vers des zones de conflit. Ce projet pilote de désengagement et de réintégration s'inscrivait dans le Plan d'action national de lutte contre la radicalisation (2017-2022) du Réseau national de sécurité (RNS). Depuis, le dispositif vaudois a montré son utilité avec près de 300 situations suivies.

Avec la montée en puissance de certains phénomènes comme le masculinisme, le complotisme ou les citoyens souverains, et alors que la menace reste élevée en Suisse s'agissant de toutes les formes de radicalisation, les professionnels de terrain sont confrontés à un nombre croissant de cas, impliquant de plus en plus souvent des personnes mineures. Conscient de la nécessité pour l'État de disposer durablement d'une expertise propre en matière de radicalisation, le Conseil d'État a ainsi adopté le projet de loi sur l'organisation de la prévention des radicalisations (LPREV). Ce nouveau cadre légal permet de pérenniser une politique publique essentielle pour préserver à la fois la sécurité publique et la cohésion sociale.

Nouvelle unité de prévention

Le projet de LPREV définit les buts et les missions de l'Unité de prévention des radicalisations (UPRAD). Dans la continuité du dispositif de prévention actuellement en vigueur, cette nouvelle structure vise à poursuivre les efforts engagés depuis 2018 pour prévenir les ruptures familiales, scolaires ou professionnelles pouvant conduire à des actes de violence en lien avec des référentiels idéologiques.

Composée d'un responsable et de quatre personnes chargées de missions, l'UPRAD est rattachée au Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES). Son action se déploie autour de trois axes : prise en charge et suivi multidisciplinaire de la personne sur signalement de l'entourage ou des professionnels, information et veille des tendances, formation et sensibilisation pour une détection précoce.

Le suivi des personnes est assuré par le groupe opérationnel, dirigé par l'UPRAD et qui réunit les partenaires institutionnels comme les écoles, la police, la protection de l'enfance et les services sociaux. Le but du réseau constitué autour de la personne est alors de l'accompagner vers le désengagement et la réintégration sociale, toujours sur une base volontaire et dans le respect des croyances et des libertés individuelles. Enfin, le projet de loi prévoit la création d'une commission consultative, remplaçant l'actuelle plateforme interdépartementale. Cette commission présidée par le chef de l'UPRAD vise à préserver l'interdisciplinarité au niveau stratégique, en réunissant les différents partenaires concernés par la problématique.

Approche pluridisciplinaire et confidentielle

Ce dispositif de prévention propose une approche pluridisciplinaire, confidentielle et adaptée à chaque situation depuis 2018. Il s'agit d'une prestation gratuite adressée aux professionnels comme à l'entourage. Toute personne peut solliciter un conseil ou faire part de ses doutes ou de ses inquiétudes à propos d'un proche ou d'une situation problématique au 0800 88 44 00, par courriel à [radicalisation\(at\)vd.ch](mailto:radicalisation(at)vd.ch) ou via le site www.vd.ch/radicalisation.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 16 juin 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat, [021 316 86 23](tel:0213168623)

LIEN(S)

[Page dédiée au dispositif de prévention des radicalisations](#)

TÉLÉCHARGEMENT(S)